

Approbation d'un règlement de sécurité pour le tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées

1. Renseignements généraux (Écrire en majuscules)

Nom de l'organisme (nom officiel selon la charte)			
Adresse de correspondance			
Ville			
Code postal 		Téléphone bureau Ind. rég. - poste	
Mode de constitution	Date	Année	Lieu

2. Régions dans lesquelles le demandeur exerce ses activités

3. Durée souhaitée pour l'approbation de votre règlement de sécurité (ne peut excéder 5 ans)

--

4. Personne-ressource à joindre pour obtenir des renseignements supplémentaires

Nom	Téléphone bureau Ind. rég. () - poste
Prénom	Autre téléphone Ind. rég. () -
Fonction	Télécopieur Ind. rég. () -
	Courriel @

Approbation d'un règlement de sécurité pour le tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées

Toute demande d'approbation d'un règlement de sécurité doit être accompagnée des documents suivants :

• Une copie du règlement de sécurité soumis à l'approbation du ministre de la Sécurité publique et, le cas échéant, lorsque ce règlement renvoie à une norme édictée par une association de normalisation ou par un autre organisme, une copie de cette norme	☐
• Une copie de la résolution approuvant le règlement de sécurité, comprenant la date d'approbation par le conseil d'administration	☐
• Une copie des règlements généraux du demandeur, s'il y a lieu	☐
• Une liste des compétitions et des événements que le demandeur organise ou sanctionne annuellement	☐
• Une liste des noms et adresses des administrateurs du demandeur	☐
• Dans le cas d'une fédération d'organismes sportifs, la liste et les coordonnées (nom officiel selon la charte) des clubs membres	☐

5. Signataire autorisé

Nom :	Fonction :
Signature	Date

Transmettre ce formulaire rempli ainsi que la version Word du modèle de règlement de sécurité affichant les ajustements demandés par la fédération sportive ou l'organisme sportif non affilié en suivi des modifications par courriel à l'adresse suivante :

bcvaaf@msp.gouv.qc.ca ou une version imprimée par la poste à :

Ministère de la Sécurité publique
 Direction générale aux politiques, aux programmes et à la recherche
 (Bureau de coordination – violence armée et armes à feu)
 2525, boulevard Laurier, 7^e étage
 Tour du Saint-Laurent
 Québec (Québec) G1V 2L2